



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - Le Secrétariat présentera un exposé sur les travaux de la Commission permanente à l'intention des nouveaux membres.
- 3. Point sur les urgences de santé publique de portée internationale en cours**
 - Le Secrétariat présentera un exposé sur les urgences de santé publique de portée internationale en cours et les difficultés rencontrées pour y riposter.
 - a) Poliomyélite**
 - Discussion.
 - b) Mpox**
 - Discussion.
- 4. Renforcement et supervision du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire**
 - a) Point sur la prévention, la préparation, la riposte et la résilience face aux urgences sanitaires (y compris les menaces pour la santé appelant des efforts de préparation supplémentaires)**
 - Le Secrétariat présentera un exposé sur les travaux visant à renforcer l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la prévention, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires, ainsi que des examens approfondis sur le financement, les outils et orientations normatifs et l'interconnexion des réseaux et des initiatives dans les cinq sous-systèmes associés. La Commission permanente sera invitée à donner des orientations et/ou à formuler des recommandations qui figureront dans le rapport au Conseil exécutif.
 - Discussion.

- b) **Point sur la riposte aux principales urgences sanitaires en cours**
 - Le Secrétariat présentera un exposé sur l'action menée par l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, ainsi qu'un rapport sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (conformément à la décision WHA77(18) (2024).
 - Discussion.
 - c) **Examen du fonctionnement et de l'impact de la Commission permanente**
 - Le Secrétariat fera le point du processus d'examen du fonctionnement et de l'impact de la Commission permanente. La Commission permanente est invitée à répondre à des questions essentielles à ce sujet.
 - Discussion.
 - d) **Propositions d'amendements aux règles générales applicables aux réunions extraordinaires de la Commission permanente conformément au paragraphe 8 de son mandat**
 - La Commission permanente sera invitée à donner son avis sur les propositions d'amendements aux règles générales applicables aux réunions extraordinaires de la Commission permanente conformément au paragraphe 8 de son mandat.
 - e) **Propositions d'amendements aux paragraphes 7 et 9 du mandat de la Commission permanente**
 - La Commission permanente sera invitée à faire des observations sur les propositions d'amendements aux paragraphes 7 et 9 de son mandat.
 - Discussion.
5. **Rapport de la réunion**
- La Commission permanente examinera le rapport de sa réunion.
6. **Clôture de la réunion**

= = =